



**Office national du film du Canada**

**2023-2024**

**Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2023**

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023**

## **1. Introduction**

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

## **2. Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2023-2024. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

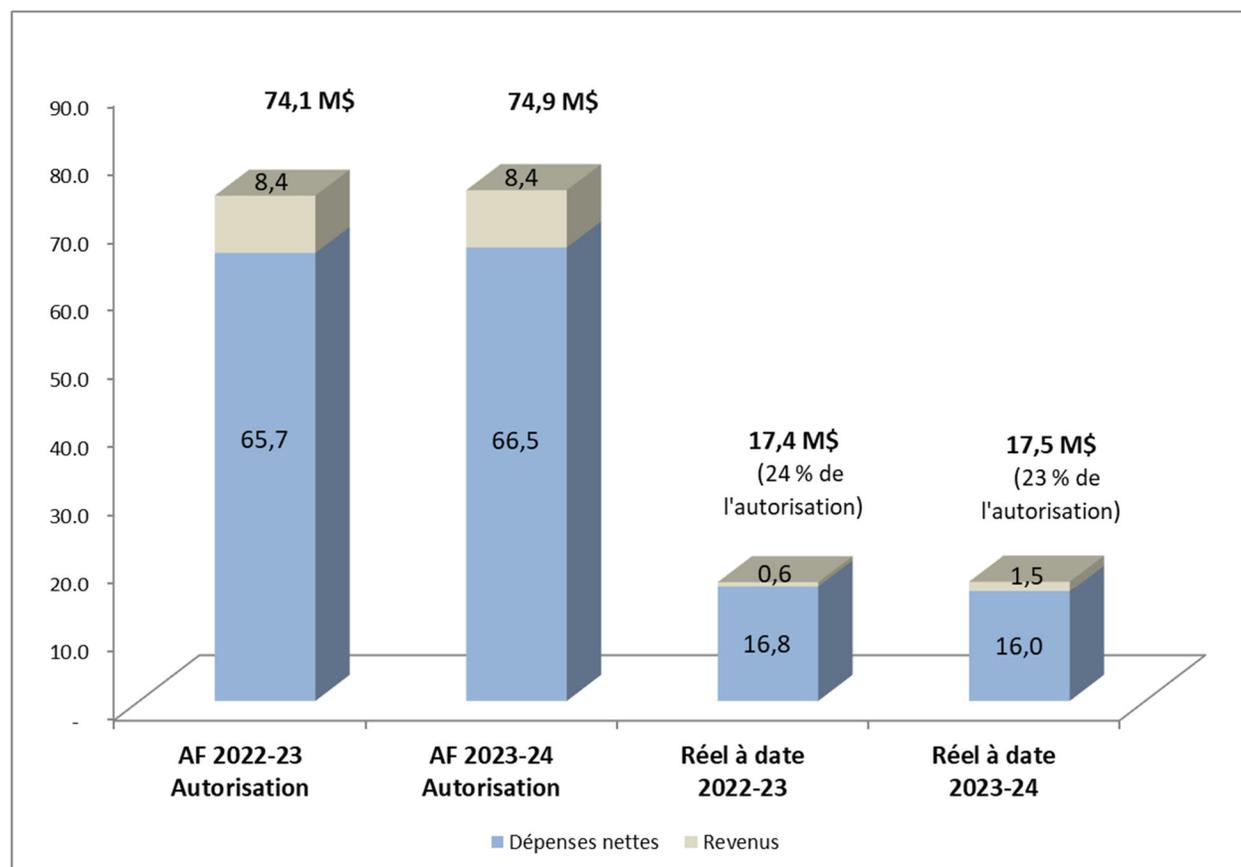
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023**

### 3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 juin 2023.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2023-2024 avec un total de dépenses brutes prévues de 74,9 millions de dollars.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023**

Le Tableau 2 à la page 8, présente les dépenses et les revenus du premier trimestre de 2023-2024, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

**Variation des revenus :**

Les revenus enregistrés durant ce 1<sup>er</sup> trimestre 2023-2024 s'élèvent à 1,5 M\$, en hausse de 0,9 M\$ par rapport à l'année précédente principalement en lien avec la facturation du projet l'École de l'Océan cette année.

**Variation des dépenses**

Les dépenses brutes du 1<sup>er</sup> trimestre 2023-2024 sont restées à un niveau équivalent par rapport au même trimestre de l'exercice 2022-2023 et se situent à 17,5 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses de personnel, services professionnels et spéciaux ainsi que la location. La diminution des dépenses de personnel par rapport à la même date l'an dernier, s'explique majoritairement par le paiement des augmentations statutaires rétroactives des cadres en 2022-2023. La diminution des services professionnels et spéciaux s'explique principalement par la finalisation de plusieurs projets importants en phase de production l'année précédente. L'augmentation des dépenses de location s'explique par la facturation plus tôt cette année.

#### **4. Risques et incertitudes**

##### **Nécessité d'innover, de créer et collaborer en distance**

L'ONF se doit de mettre en place des technologies novatrices pour faciliter la collaboration et ouvrir de nouvelles possibilités de création et collaboration à distance d'un océan à l'autre et à l'international. À une époque où les opportunités et les innovations technologiques se multiplient exponentiellement, l'Office national du film du Canada doit être vigilant et maintenir un développement technologique cohérent, en matière de création et d'engagement avec ses auditoires, afin de relever les défis d'un environnement en constante évolution pour répondre aux réalités générées par des facteurs de turbulence externe.

Le plan technologique 2021-2025 focus sur l'intégration de processus et de solutions innovantes qui permettront de répondre aux besoins technologiques croissants de l'organisation, et d'appuyer les actions et les engagements du plan stratégique 2020-2023 publié en décembre 2020. En matière de création, ces technologies permettent de réunir la communauté de créateurs et les studios à travers le Canada en un seul écosystème de travail virtuel, peu importe leur emplacement géographique. C'est dans cette réalité de collaboration à distance réclamant flexibilité, fluidité, synchronicité et une ouverture vers de nouveaux horizons de création, que s'inscrit la vision technologique de l'ONF. Les nouveaux processus et outils de travail à distance sont adaptables aux besoins des équipes de production et facilitent la fluidité de la collaboration entre les équipes de l'ONF et les créateurs. Dans le cadre du repositionnement de notre produit numérique phare, onf.ca, notre transition de Google Analytics Universal (UA) à Google Analytics 4 (GA4) se passe très bien et nous avons également amélioré notre politique de confidentialité en y ajoutant une politique sur les témoins de navigation afin de démontrer notre transparence et

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023**

notre volonté de répondre aux exigences légales croissantes en termes de protection des renseignements personnels. Nous implantons progressivement un outil de suivi de projet destiné à la production audiovisuelle qui permet de suivre au quotidien l'avancement et les changements liés aux projets.

L'organisation bénéficie d'une flexibilité accrue de son infrastructure qui lui permet de démocratiser et d'uniformiser l'accès sécurisé à ses services. La gestion centralisée des œuvres audiovisuelles via notre MAM (« Media Asset Management ») facilite la publication sur les plateformes numériques favorisant ainsi la découvrabilité au public. Le financement des investissements continus dans ces technologies est crucial.

### **Pressions financières et opérationnelles**

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation. Pour la troisième année consécutive (2022-2023), l'ONF a reçu un financement supplémentaire lui permettant d'équilibrer son budget.

### **Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail**

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

## **5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes**

En 2022-2023, les activités ont complètement repris avec des accès en présentiel dans l'ensemble des bureaux et installations de l'ONF conformément à la politique de télétravail de l'ONF et avec les initiatives lancées au début de la pandémie dans son plan technologique 2021-2025 en mettant en œuvre la technologie nécessaire pour connecter virtuellement tous les bureaux et installations et en fournissant aux créateurs les outils et la technologie nécessaires pour produire des longs métrages à distance.

L'ONF lancera sous peu son plan d'action 2023-2025 qui s'appuiera sur son plan stratégique triennal 2020-2023 intitulé "Se raconter pour se comprendre", un plan visant à renouveler son approche de la programmation, à enrichir l'expérience de création à l'ONF et à réinventer ses méthodes de marketing, de présentation et de distribution, en plus d'énoncer les engagements stratégiques de l'organisme. Ce plan d'action 2023-2025 assurera une transition harmonieuse dans le processus de modernisation des institutions et des outils de financement qui soutiennent le secteur de l'écran, processus qui, une fois défini, permettra à l'ONF d'élaborer son Plan stratégique 2025-2028 pour soutenir ces efforts de modernisation. Ce plan d'action est également aligné sur l'évolution de sa structure dans le but de redéfinir ses méthodes de travail et de collaboration autour de son mandat principal de producteur et de distributeur public.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023**

L'ONF a lancé un questionnaire d'autodéclaration facultatif en vue de recueillir des renseignements sur nos collaboratrices et collaborateurs de création dans le but d'évaluer et planifier les mesures qui permettront d'assurer une représentation équitable, conformément à notre plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et à notre plan d'action autochtone.

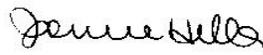
Le départ de Julie Roy directrice générale, programmation, création, distribution et marketing a rendu le poste vacant au premier trimestr. Le processus d'embauche est en cours.

Approuvé par :



-----  
*Suzanne Guèvremont*  
Commissaire du Gouvernement  
à la cinématographie et Présidente  
de l'Office national du film du Canada

Montréal, Canada  
Le 29 août 2023



-----  
*Joanne Heller, CPA, CGA*  
Directrice générale, Finances et  
administration et Dirigeante principale  
des finances

Montréal, Canada  
Le 29 août 2023

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023**

**Tableau 1 : État des autorisations (non audité)**

	<b>Exercice 2023-2024</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>			
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	66 490 205	15 977 340	15 977 340
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	66 490 205	15 977 340	15 977 340
<b>Autorisations totales</b>	<b>66 490 205</b>	<b>15 977 340</b>	<b>15 977 340</b>

<b>Exercice 2022-2023</b>		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
65 648 446	16 811 487	16 811 487
65 648 446	16 811 487	16 811 487
<b>65 648 446</b>	<b>16 811 487</b>	<b>16 811 487</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023**

**Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)**

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
<b>Dépenses</b>						
Personnel	44 327 392	10 722 452	10 722 452	43 167 259	10 898 143	10 898 143
Transports et communications	3 084 000	633 929	633 929	2 884 000	569 670	569 670
Information	2 133 000	256 514	256 514	2 232 799	251 258	251 258
Services professionnels et spéciaux	11 595 000	1 944 097	1 944 097	12 045 951	2 302 753	2 302 753
Location	10 615 000	3 300 654	3 300 654	10 231 595	2 900 687	2 900 687
Services de réparation et d'entretien	237 000	232 442	232 442	336 585	173 461	173 461
Services publics, fournitures et approvisionnements	532 000	101 004	101 004	532 000	56 451	56 451
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de machines et de matériel	2 393 000	341 978	341 978	2 643 275	253 763	253 763
Autres subventions et paiements	26 259	7 954	7 954	27 428	36 761	36 761
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>74 942 651</b>	<b>17 541 024</b>	<b>17 541 024</b>	<b>74 100 892</b>	<b>17 442 947</b>	<b>17 442 947</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	1 563 684	1 563 684	8 452 446	631 460	631 460
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>8 452 446</b>	<b>1 563 684</b>	<b>1 563 684</b>	<b>8 452 446</b>	<b>631 460</b>	<b>631 460</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>66 490 205</b>	<b>15 977 340</b>	<b>15 977 340</b>	<b>65 648 446</b>	<b>16 811 487</b>	<b>16 811 487</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.